



2017-12-149-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE DU PÔLE DE SERVICES 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS:

M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



**2017-12-149-DR/FIN - BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET
ANNEXE POLE DES SERVICES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121.29

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget annexe du pôle des services pour l'exercice 2017 afin de financer les travaux de mise en conformité du restaurant EOLE

DELIBERE

ADOpte la décision modificative telle que figurant ci après :

Section de fonctionnement		
Recettes	Libellé	Montants
Article 74741 (chapitre 74)	Subvention d'équilibre du budget principal de la commune	+30 000
Dépenses	Libellé	Montants
Article 023	Virement à la section d'investissement	+30 000

Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
Article 21318 (chapitre 21)	Travaux de mise en conformité	+30 000
Recettes	Libellé	Montants
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+30 000

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

